

## DOSSIER

**Mots clés :** carbone, compensation, marché économique du carbone, environnement

**Article source :** [www.boursier.com](http://www.boursier.com) / Capital-Investissement : des grandes entreprises françaises créent Livelihoods, un fonds de compensation carbone / lien : <http://www.boursier.com/actions/actualites/news/capital-investissement-des-grandes-entreprises-francaises-creent-livelihoods-un-fonds-de-compensation-carbone-441085.html?sitemap>

**Articles annexes :** <http://www.rue89.com/planete89/2010/12/12/planter-des-arbres-pour-polluer-tranquille-la-fausse-bonne-idee-179971>  
<http://www.rue89.com/planete89/2010/12/20/non-planter-des-forets-nest-pas-acheter-un-droit-a-polluer-181599>

**Date de l'article :** 4 juillet 2011

**Résumé :** Des grandes entreprises françaises (CDC Climat, Crédit agricole, Danone, Schneider Electric) créent un fonds d'investissement en actifs carbone. Un système permettant à chaque entreprise d'acquérir des crédits carbone certifiés au meilleurs taux du marché, qu'ils pourront utiliser pour compenser leurs propres émissions carbone, ou les revendre sur le marché.

### QUE PENSER DES FONDS D'INVESTISSEMENT CARBONE ?

#### HISTORIQUE

L'histoire du carbone commence par la communication publique de nombreux articles scientifiques faisant état d'une corrélation directe entre le réchauffement climatique et l'activité humaine. Si pendant des dizaines d'années la question de la responsabilité humaine fit débat, elle trouve un large consensus auprès des scientifiques depuis 1990 et s'invite en politique depuis 1995 (**Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques**).

Le **protocole de Kyoto** signé en 1997 entre en vigueur 8 ans plus tard. Il constitue une première étape ou 141 pays (hors Etats-Unis) s'engagent à réduire leurs émissions annuelles moyennes de 5% par rapport à leur niveau de 1990. Six gaz sont concernés : le CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>. Les pays signataires s'entendent pour mettre un terme à ces engagements, en 2013...

Un nouvel accord devait prendre la succession de l'accord de Kyoto lors du **sommet de Copenhague** – décembre 2009. Ce sommet est un échec, conduisant à un accord *non-contraignant* pour les signataires.

Une nouvelle conférence fait suite à Copenhague dans le but de prolonger et compléter l'accord. C'est **la conférence de Cancun (2010)**. L'issue de cette nouvelle réunion est un accord international, *non contraignant*, demandant aux pays riches, de réduire leurs émissions, et aux pays en voies de développement, d'avoir une intention de les réduire.

D'autre part :

- Un fond mondial vert pour le climat est créé (« Green Climate fund ») pour aider les pays en voies de développement à financer leurs programmes de réductions d'émission (au moins 100 milliard de dollars /an d'ici à 2020).
- Un engagement des pays riches est signé pour la mise en place « d'un système » permettant au pays forestiers (luttant efficacement contre la déforestation) de générer des *crédits carbone*. C'est le système REDD+ (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Lutte-contre-la-deforestation-le.html>).

#### LA BOURSE POUR CONTRER LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

La solution pour contrer le réchauffement climatique planétaire prend forme. Elle repose sur la monétarisation des émissions qui fait de l'environnement un enjeu financier majeur pour l'avenir, satisfaisant ainsi les politiques en place, les grosses entreprises et les financiers. Comment cela fonctionne ?

Il existe actuellement **deux « marchés » bien distincts** de la compensation carbone, le marché de la compensation volontaire et le **marché obligatoire (réglementé)**.



Le premier est un marché s'adressant aux **structures qui n'ont pas d'obligations réglementaires en matière d'émissions de GES** mais qui souhaitent aller au-delà en réduisant ou compensant leur impact sur le changement climatique, pour des raisons éthiques et/ou de communication. Nous analyserons les tenants et les aboutissants de ce marché dans un prochain dossier, qui lui sera intégralement consacré.

**Dans le dossier actuel nous nous focaliserons sur le deuxième marché, celui de la compensation obligatoire réglementé :**

#### **Les principes du marché obligatoire:**

- Chaque pays se voit doté d'un quota de CO<sub>2</sub> à ne pas dépasser. Ces quotas de CO<sub>2</sub> deviennent un enjeu « commercial ». Ils peuvent s'acheter et se revendre.
- 3 mécanismes de réduction des émissions de GES sont identifiés. Chacun de ces 3 mécanismes génère des « droits d'émission de GES »

#### **1- Les unités de GES soumis aux quotas**

Ce sont des permis d'émettre des GES, alloués par chaque état aux entreprises. Ces permis peuvent se vendre ou s'acheter dans le cadre du marché carbone.

*Exemple :*

*Deux entreprises A et B émettent chacune 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Le gouvernement leur concède 95 000 tonnes d'émission chacune. Pour l'entreprise A il est plus économique de réduire ses émissions que d'acheter un quota supplémentaire, contrairement à l'entreprise B. A décide donc de réduire ses émissions de 10 000 tonnes et de vendre 5 000 tonnes sur le marché; ce qui compense les coûts de l'adaptation de son installation. Pendant ce temps, B va acheter 5 000 tonnes sur le marché. Ainsi à la fin, les émissions auront diminué, et les deux entreprises ont eu la possibilité de choisir la solution qui leur était la plus avantageuse.*

**2- Les « réductions d'émissions certifiées », ou CER (objets de l'article).** Ces unités sont liées aux « mécanismes de développement propre » (MDP), qui sont des projets financés par des pays industrialisés visant à réduire les émissions de GES dans les pays en développement. Les réductions obtenues grâce à ce type de projets sont certifiées par l'ONU. Celle-ci octroie des crédits (CER) qui sont vendus sur le marché du carbone. Le but étant de favoriser les investissements dans ces pays en émergence où les coûts de réduction d'émission pourraient être moins élevés.

*Exemple :*

*En 2006 le gouvernement néerlandais a sélectionné l'entreprise française Veolia pour développer au Brésil un système de production d'énergie à partir du méthane. Ce projet évite l'émission 700.000 tonnes de GES par an. L'équivalent de 490 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en cré-*

*aits de carbone (CER) est vendu au gouvernement néerlandais.*

**3- Les « unités de réduction d'émissions », ou ERU.** Ces unités sont générées par des projets de mise en œuvre conjointe (MOC). Ce type de projets est négocié entre deux pays appartenant à l'annexe B du Protocole de Kyoto, et vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans ces pays.

*Exemple :*

*En Nouvelle-Zélande, de nombreux projets qui réduisent les émissions de GES, comme des fermes éoliennes, ont été approuvés. Ce type de projets est réalisé en partenariat avec d'autres pays, comme la France ou les Pays-Bas, et génère des crédits de carbone (ERU) qui sont vendus sur le marché du carbone.*

La monétarisation des émissions de GES génère rapidement des systèmes d'échanges calqués sur les modèles d'échanges d'actifs financiers. Le *European Trading System* échange dans le cadre d'une bourse spécialisée, **le BlueNext**, des tonnes de CO<sub>2</sub> au prix de 13,99 euros la tonne – (donnée de juillet 2011). En France, le Crédit agricole, Danone, Schneider electric créent "Livelihoods", un fonds d'investissement en actifs carbone (**Cf article**). Dans l'ensemble du monde dit « développé » se créent des systèmes d'échange similaires. L'UE voudrait voir la création d'un marché du carbone au sein de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) en 2015, quand d'autres travaillent à la création d'un marché mondial. A ce jour, les pays en voie de développement ne participent pas à ce mouvement hormis par le biais des CER (objet de l'article). En effet, ces derniers ne veulent pas se voir imposer des quotas, risquant de freiner leur essor économique.

### **QUESTIONS**

L'article d'actualité paru au mois de juillet 2011, traduit l'engouement des pays industrialisés, des entreprises et du monde politique pour ce « nouveau » système monétaire qui affiche comme objectif de réduire notre impact sur le climat tout en maintenant voir en développant l'essor économique de chaque pays. Certains parlent alors « d'économie verte ».

Si le protocole de Kyoto et la naissance d'un marché du carbone permet, aujourd'hui, de financer de vastes actions en faveur de la plantation d'arbres et accessoirement pour le financement d'une industrie plus « propre », on peut s'interroger sur la pertinence de ce système pour atteindre les objectifs fixés en termes de diminution des GES.

- 1- Si la nécessité de sortir du paradigme de la croissance économique, telle que nous l'entendons aujourd'hui, est un préalable à toutes solutions envisagées pour lutter contre le réchauffement climatique, l'adoption d'un modèle financier, calqué



sur les modèles en cours, avec les limites et les risques qu'il présente pour les populations et l'environnement, est il le meilleur choix ?

- 2- Si aucune mesure d'accompagnement des entreprises dans la dépollution de leurs systèmes de production n'est clairement définie dans la mise en place du marché carbone, ce dernier ne se résume t'il pas à un simple « droit de polluer » ?
- 3- La monétarisation des services rendus par notre environnement, qui conditionnent notre vie et son développement sur la planète, pointés comme tel par toutes les études scientifiques, ne fragilise t'elle pas nos chances de pouvoir les préserver ?
- 4- La réalité de mise en place d'un tel système de monétarisation implique la quantification précise et objective des flux de carbone (fixation/émissions) des systèmes agro écologiques, et ce sous différentes latitudes. Cet objectif est il réaliste dans les quelques années à venir qui, selon certains, vont voir la généralisation du marché carbone à l'échelle mondiale ?
- 5- L'attrait financier et bientôt la nécessité des grandes entreprises à acquérir des « crédits carbones » via ce système de bourse financière, ajouté à l'absence d'accompagnement sur le terrain, ne risque t'il pas de générer la mise en place de systèmes forestiers et agroforestiers non durables, et au final préjudiciables pour l'environnement et nos populations ?
- 6- Si l'accompagnement sur le terrain est une condition *sine qua non* à la bonne application du système, au regard des objectifs qu'il se fixe (limiter les GES tout en assurant une production dans le respect de l'environnement) avons-nous aujourd'hui les structures et la connaissance nécessaires pour remplir cet objectif ?
- 7- La stabilisation du prix du carbone n'est il pas une condition nécessaire au fonctionnement du système dans ses objectifs ? Si oui, une stabilisation est elle possible dans un cadre de bourse financière ?

Aujourd'hui, les fluctuations incessantes du prix du carbone sur le marché, l'incohérence environnementale et agricole de certains projets mis en œuvre dans les PVD, ajoutés aux récentes escroqueries de certains opérateurs en bourse témoignent de la fragilité du mécanisme, dans ses capacités à répondre aux objectifs qu'il se fixe : lutter contre le réchauffement climatique sans freiner la croissance économique, ni le modèle sur le quel elle s'est bâtie. Cette première lecture devrait nous rendre attentif à l'idée d'une généralisation de ce nouveau système boursier, et vigilant quant à ces capacités de réussite et ses conséquences économiques et sociales. Cette attention ne passe t'elle pas déjà, par l'engagement d'une réflexion préalable à toute actions

d'envergure qui mettent en jeux l'environnement et nos populations ?

Daniele ORI      Nicolas GIRARDIN  
Pour AGROOF

Annexes

### Annexe1 Actu-environnement article

Résumé

« Des crédits carbone pour une bonne gestion des pâturages. » - actu-environnement 27/09/2011

Une « méthodologie » des chercheurs de la FAO qui, si elle est validée par l'organisation « **Verified Carbon Standard** », permettrait aux éleveurs de gagner et d'échanger des crédits carbone sur le marché international.

### Annexe 2 Actu-environnement article

Résumé

« Des crédits carbone pour la plantation de légumineuses ? » actu-environnement. 13/09/2011. **Annexe 2**

Une « méthode » des chercheurs d' AgroSolutions pour gagner des crédits carbone en plantant des légumineuses.

Réagir \_\_\_\_\_

Réflexions et commentaires à transmettre à :  
[contact@agroof.net](mailto:contact@agroof.net)